

mazars

37 rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS cedex



Audit & Strategy

15 rue de la bonne rencontre
QUINCY VOISINS
77334 MEAUX cedex

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Société anonyme

RCS 348 494 915 REIMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose la correction d'erreur relative à la valorisation des stocks concernant les exercices 2019 à 2022 et dont les effets ont été appréhendés dans ses comptes par votre société, en conformité avec les dispositions de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les stocks s'élèvent à 654,9 m€, soit 49,0% du total actif du Groupe. La valeur comptable des stocks retenue au bilan correspond au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon les modalités décrites à la note 5.11 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

La Direction détermine la valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus sur la base du prix de vente estimé net, en se fondant sur des hypothèses de marché et le cas échéant de sources d'informations externes.

L'activité du Groupe est soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations du prix de marché.

Nous avons considéré que la valorisation et la valeur nette de réalisation des stocks, qui représentent un montant particulièrement significatif de l'actif total du Groupe, constituent un point clé de l'audit car l'évaluation des stocks et l'évaluation de la valeur nette de réalisation reposent sur des hypothèses, des estimations ou des jugements significatifs de la Direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour valoriser les stocks, déterminer leur valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Direction ;
- rapproché les quantités en stock des livres de régie et des résultats des inventaires physiques, auxquels nous avons participé par sondage, afin de vérifier l'existence et le correct classement des biens à la clôture ;
- réalisé un examen critique des coûts directs et indirects de production incorporés aux produits stockés et un rapprochement des données de gestion utilisées pour déterminer les coûts incorporables avec la comptabilité ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de coûts de revient ;
- comparé par sondage le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison ;
- analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets disponibles.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note « 5.11. Stocks et en-cours » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et dans la note « 17. Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés.

Réévaluation des actifs immobiliers

Risque identifié

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole détient en pleine propriété ou en location des terres à vigne, propriétés immobilières, équipements techniques et usines de production et de vinification. Au 31 décembre 2023, les actifs immobiliers s'établissent à 400,6 m€, soit 30,0% du total actif, et comprennent des terres à vignes pour 240,7 m€, des bâtiments pour 106,7 m€ et des terrains pour 53,2 m€.

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole a adopté le modèle de la réévaluation prévu par IAS 16 pour les terrains, les terres à vigne et les bâtiments. Ces actifs immobiliers sont comptabilisés à la valeur de marché à chaque clôture, l'écart entre la valeur historique et la juste valeur étant inscrit en capitaux propres, selon les modalités décrites dans la note 5.6 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation ». La Direction détermine la valeur de marché des terres à vigne sur la base de la fourchette de valeur issue des opérations officielles enregistrées sur la période, recensées par les notaires ou déterminée par des experts indépendants, au vu également des caractéristiques intrinsèques de chaque parcelle. Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement sur la base de rapports d'experts indépendants selon les modalités décrites à la note « 5.6. Immobilisations corporelles » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et à la note « 15. Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des actifs immobiliers est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement requis pour évaluer ces biens.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de marché retenues pour la valorisation des actifs immobiliers.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des lettres de mission et des rapports d'évaluation des experts indépendants et réalisé un examen critique des méthodes de valorisation retenues ainsi que de l'indépendance desdits experts ;
- rapproché les valeurs comptables retenues par le Groupe des fourchettes de valeur issues des rapports des experts indépendants et des données publiées par les SAFER pour des transactions comparables ;
- rapproché les valeurs comptables retenues avec les transactions récentes réalisées par le Groupe pour des actifs similaires ;
- rapproché les réévaluations comptabilisées sur les périodes précédentes des valeurs actuelles de marché issues des rapports des experts afin d'apprécier la fiabilité du processus.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note « 5.6. Immobilisations corporelles » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et à la note « 15. Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Valorisation des marques

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les marques détenues par le Groupe Vranken-Pommery Monopole sont comptabilisées dans les états financiers pour une valeur de 80,1 M€, représentant 6,0 % du total actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction procède à une valorisation de l'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto selon la méthode du surprofit économique et selon la méthode du différentiel de marge, selon les modalités décrites dans la note « 5.9. Valeur recouvrable des immobilisations » et dans la note « 14. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité issue de l'approche multicritères.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des marques, qui représente un montant significatif au regard du total actif du Groupe, constitue un point clé de l'audit en raison du niveau significatif de jugement requis dans l'établissement des projections de flux de trésorerie et dans le choix du taux de croissance et du taux d'actualisation.

Notre réponse

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la Direction et de réalisation des tests de dépréciation.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation ;
- vérifier que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des marques correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable testée ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché ;
- examiner les tests effectués par la Direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des marques à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note « 5.9. Valeur recouvrable des immobilisations » et dans la note « 14. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE par l'Assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 29^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit & Strategy Révision Certification dans la 23^{ème} année, dont respectivement la 26^{ème} et la 23^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Bezannes, le 17 avril 2024

Audit & Strategy Révision Certification

Quincy Voisins, le 17 avril 2024

Marianne
CARLIER

Jean-Maurice
EL NOUCHI

DocuSigned by:

062312012AF2498...

Philippe
DANDON



Comptes Consolidés au 31 décembre 2023

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2023 - NORMES IFRS	4
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	5
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2023 - NORMES IFRS	6
TABLEAU DE FINANCEMENT PAR ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE - NORMES IFRS	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - NORMES IFRS	8
METHODES COMPTABLES	9
1. PRINCIPES GENERAUX	9
2. FAITS MARQUANTS	10
3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	12
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
5. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	15
6. PRESENTATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	23
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023	24
NOTE 1. CHIFFRE D'AFFAIRES	24
NOTE 2. ACHATS CONSOMMES	24
NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL	25
NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	26
NOTE 6. IMPOTS ET TAXES	26
NOTE 7. REPRISES DE PROVISIONS	26
NOTE 8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	27
NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	27
NOTE 10. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	28
NOTE 11. IMPOTS SUR LES RESULTATS	28
NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION	29
NOTE 13. ECARTS D'ACQUISITION	29
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
NOTE 16. AUTRES ACTIFS NON COURANTS	33
NOTE 17. STOCKS	34
NOTE 18. CLIENTS & COMPTES RATTACHES	34
NOTE 19. AUTRES ACTIFS COURANTS	35
NOTE 20. DISPONIBILITES	35
NOTE 21. CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	36
NOTE 22. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES & CONCOURS BANCAIRES	37



NOTE 23. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	41
NOTE 24. IMPOTS DIFFERES	42
NOTE 25. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	43
NOTE 26. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	44
NOTE 27. DETTES D'IMPOTS	44
NOTE 28. AUTRES PASSIFS COURANTS	44
NOTE 29. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS	45
NOTE 30. ENGAGEMENTS HORS BILAN	45
NOTE 31. SECTEURS OPERATIONNELS	46
NOTE 32. PARTIES LIEES	47
NOTE 33. EVENEMENT POST CLOTURE	51
NOTE 34. CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE MERE (EN K€)	49



Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023 - Normes IFRS

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires	1	338 395	334 459
Achats consommés	2	-243 547	-246 784
Charges de personnel	4	-40 506	-38 531
Autres Produits d'exploitation	5	3 490	3 962
Autres Charges d'exploitation	5	-833	-672
Impôts et taxes	6	-3 430	-3 500
Reprises sur amort. et prov.	7	591	683
Dotations aux amortissements et provisions	8	-15 163	-15 040
Résultat opérationnel courant		38 997	34 577
Autres Produits	9	1 503	2 088
Autres Charges	9	-1 305	-2 654
Résultat opérationnel		39 195	34 011
Produits financiers	10	1 438	592
Charges financières	10	-30 920	-18 978
Résultat avant impôts		9 713	15 625
Impôts sur les résultats	11	-3 444	-5 244
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	16	-165	-109
Résultat net		6 104	10 272

Ventilation du Résultat net consolidé

Résultat net consolidé		6 104	10 272
- dont part des minoritaires		-43	112
- dont part du Groupe		6 147	10 160
Résultat par action en €	12	0,69	1,14
Résultat dilué par action en €	12	0,69	1,14

Etat global des gains et pertes consolidés

Etat du résultat net et des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022
Résultat net		6 104	10 272
Eléments non recyclables en résultat, net d'impôts :		11 797	30 134
Engagement envers le personnel	23	342	2 610
Titres Autodétenus		19	-4
Réévaluation des actifs	15	11 436	27 528
Eléments recyclables en résultat, net d'impôts :		-744	447
Ecart de conversion sur entités étrangères		-744	443
Instruments financiers	29	-	4
Résultat global		17 157	40 853
Ventilation du Résultat global			
Groupe		16 905	39 932
Minoritaires		252	921

Bilan consolidé au 31 décembre 2023 - Normes IFRS

Actif

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Ecart d'acquisition	13	24 479	24 479
Immobilisations incorporelles	14	97 948	98 789
Immobilisations corporelles	15	436 428	414 448
Autres actifs non courants	16	7 762	7 482
Titres mis en équivalence	16	1 247	1 385
Impôts différés	24	299	648
Total Actifs non courants		568 163	547 231
Stocks et en-cours	17	654 884	639 803
Clients & comptes rattachés	18	66 969	72 686
Autres actifs courants	19	30 933	33 171
Actifs financiers courants	29	-	-
Trésorerie	20	15 859	8 522
Total Actifs courants		768 645	754 182
Actifs destinés à être cédés		-	-
Total de l'actif		1 336 808	1 301 413

Passif

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Capital	21	134 056	134 056
Réserves & Primes	21	274 133	260 260
Résultat	21	6 147	10 160
Capitaux propres (part du groupe)	21	414 336	404 476
Participations ne donnant pas le contrôle		5 385	5 172
Total Capitaux Propres		419 721	409 648
Emprunts & dettes financières	22	533 137	558 220
Engagements envers le personnel	23	8 666	8 940
Impôts différés	24	71 119	68 427
Total Passifs non courants		612 922	635 587
Fournisseurs & comptes rattachés	25	120 109	122 178
Provisions pour risques et charges	26	281	243
Dettes d'impôt	27	14 151	11 895
Autres passifs courants	28	25 408	23 056
Emprunts & concours bancaires	22	144 216	98 806
Passifs financiers courants	29	-	-
Total Passifs courants		304 165	256 178
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total du passif		1 336 808	1 301 413

(*) A la clôture de l'exercice 2023, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2019 à 2022. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. Le total des incidences sur les capitaux propres au 31 décembre 2022 est négatif et s'élève à 4,4 millions d'euros.



Tableau de financement par analyse des flux de trésorerie - Normes IFRS

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		6 104	10 272
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- amortissements & provisions		14 764	14 538
- charges financières nettes	10	29 265	18 391
- variation des impôts différés	24	-900	2 416
- plus et moins values de cession	9	-246	-261
- instruments financiers	22	-11	-5
- engagement envers le personnel	23	109	441
- incidences des sociétés MEE	16	165	109
- autres			
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		49 250	45 901
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- stocks et encours	17	-15 874	-5 481
- créances clients	18	5 400	-26 536
- dettes fournisseurs	25	-1 878	34 689
- autres créances et dettes		9 959	-1 690
Flux net de trésorerie générés par l'activité		46 857	46 883
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations **		-19 125	-12 242
Cession d'immobilisations	9	1 017	1 867
Incidences des variations de périmètre		0	-176
Variation nette des prêts et autres immobilisations financières		-297	-204
Subventions d'investissement reçues		137	352
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-18 268	-10 403
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-7 104	-7 103
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-39	-4
Opérations sur titres autodétenus		78	-4
Charges financières nettes	10	-29 265	-18 391
Emissions d'emprunts **	22	65 246	466 944
Remboursement d'emprunts	22	-49 534	-486 545
Variation des financements court terme	22	-217	3 643
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		-20 835	-41 460
Incidence des variations des cours des devises		146	138
Variation de trésorerie			
Trésorerie d'ouverture		-18 950	-14 108
Trésorerie de clôture	22	-11 050	-18 950
Variation de trésorerie *		7 900	-4 842

* La trésorerie est égale au solde entre la trésorerie disponible et les concours bancaires. Pour information, les financements à court terme de type crédits de trésorerie ont été reclassés et n'apparaissent plus dans la trésorerie nette. (Cf Note 22)

** Retraité des contrats de crédit-bail et de location souscrits au cours de l'exercice.



Variation des capitaux propres - Normes IFRS

En K€	Capital	Primes	Réserves et Résultats	Réserves de Réévaluation	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er janvier 2022 - Retraité*	134 056	45 013	135 208	68 581	-6 920	375 938	371 633	4 305
Résultat de l'exercice			10 272			10 272	10 160	112
Distributions de dividendes			-7 107			-7 107	-7 106	-1
Ecart de conversion					443	443	448	-5
Opérations sur titres autodétenus					-4	-4	-4	
Variation de périmètre			-9			-9	48	-57
Engagements envers le personnel					2 610	2 610	2 608	2
Variation de l'exercice instruments financiers					4	4	4	
Réévaluation des Actifs				27 528		27 528	26 716	812
Autres			-27			-27	-31	4
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2022 - Retraité*	134 056	45 013	138 337	96 109	-3 867	409 648	404 476	5 172
Résultat de l'exercice			6 104			6 104	6 147	-43
Distributions de dividendes			-7 143			-7 143	-7 104	-39
Ecart de conversion					-744	-744	-741	-3
Opérations sur titres autodétenus					19	19	19	
Variation de périmètre			-			-	-	-
Engagements envers le personnel					342	342	342	-
Variation de l'exercice instruments financiers					-	-	-	
Réévaluation des Actifs				11 436		11 436	11 138	298
Autres			59			59	59	
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2023	134 056	45 013	137 357	107 545	-4 250	419 721	414 336	5 385

(*) Voir note 1.3



Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024 et les annexes ont été définitivement validées par le Conseil d'Administration du 17 avril 2024 et ne seront définitifs qu'à compter de leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 juin 2024.

Méthodes comptables

1. Principes généraux

1.1. Référentiel

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er janvier 2023 :

- Amendements à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables, IAS 8 - Définition d'une estimation comptable, et IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.
- IFRS 17 - Contrats d'assurance, avec Amendements.

Les normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Les états financiers ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB à la clôture de l'exercice de décembre 2023 mais d'application non obligatoire au sein de l'Union européenne à cette date.

Il est rappelé par ailleurs que, le compte de résultat consolidé du Groupe Vranken-Pommery Monopole est un compte de résultat par nature.

1.2. Nouveaux textes d'application non obligatoire

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- Amendements IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives,
- Amendements IFRS 16 – Passif locatif découlant d'une cession-bail.

Le Groupe n'a pas appliqué ces nouveaux textes par anticipation au 1er janvier 2023 et est en cours d'analyse sur leurs potentielles incidences.

1.3. Corrections d'erreurs dans les comptes consolidés des exercices antérieurs

A la clôture de l'exercice 2023, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2019 à 2022. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs.

Il n'y a aucune incidence sur le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022.

Les incidences sur le bilan consolidé au 31 décembre 2022 sont les suivantes (mêmes incidences au 1^{er} janvier 2022) :

Actif

En K€	12/2022 Publié	Retraitements		12/2022 Retraité
Total Actifs non courants	547 231			547 231
Stocks et en-cours	645 774	-	5 971	639 803
Total Actifs courants	760 153	-	5 971	754 182
Total de l'actif	1 307 384	-	5 971	1 301 413

Passif

En K€	12/2022	Retraitements		12/2022 Retraité
Capital	134 056			134 056
Réserves & Primes	264 689	-4 429		260 260
Résultat	10 160			10 160
Capitaux propres (part du groupe)	408 905	-4 429		404 476
Participations ne donnant pas le contrôle	5 172			5 172
Total Capitaux Propres	414 077	-4 429		409 648
Impôts différés	69 969	-1 542		68 427
Total Passifs non courants	637 129	-1 542		635 587
Total du passif	1 307 384	-5 971		1 301 413

L'impact sur les stocks et en-cours au 31 décembre 2022 est négatif et s'élève à 6 millions d'euros.

L'impact sur les impôts différés passifs au 31 décembre 2022 est négatif et s'élève à 1,5 millions d'euros.

Le total des incidences sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 est négatif et s'élève à 4,4 millions d'euros.

En K€	Capital	Primes	Réserves et Résultats	Réserves de Réévaluation	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1 ^{er} janvier 2022	134 056	45 013	139 637	68 581	-6 920	380 367	376 062	4 305
Retraitements			-4 429			-4 429	-4 429	
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1 ^{er} janvier 2022 - Retraité*	134 056	45 013	135 208	68 581	-6 920	375 938	371 633	4 305

2. Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Vranken-Pommery Monopole a réalisé un chiffre d'affaires consolidé 2023 de 338,4 M€ en progression de +1,2%.
- Dans un contexte de baisse des volumes sur le marché du Champagne, le repositionnement premium du Groupe et la solide évolution de l'activité Vins ont permis d'atteindre une légère progression du chiffre d'affaires, même si l'ambition était de 5% de croissance.
- Après une année 2022 en très forte hausse, traduisant un rattrapage post-Covid, les volumes sur le marché du Champagne sont en baisse de 8,2% (source Comité Champagne) marquant un retour au niveau de 2019.



- Dans ce contexte, l'évolution des volumes du Groupe est légèrement plus favorable que celle du marché, et le chiffre d'affaires de l'activité Champagnes progresse de 1% en 2023 à 290,7 M€, grâce à son repositionnement tarifaire et premium.
- Les ventes du Groupe progressent principalement sur le Off-Trade en France et le travel retail à l'international, ce qui a permis de compenser la contraction de la demande sur l'UE.
- Le poids de l'export reste stable à 65% soutenu par une bonne dynamique au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et sur la zone Asie.
- Le chiffre d'affaires de la branche Vins s'établit à 27,4 M€ en progression de 6,2%. Comme attendu les ventes du second semestre se sont fortement redressées à +13,3% compte tenu du report de ventes sur le semestre.
- Avec le retour à des rendements normatifs à la vendange, les Grands Domaines du Littoral retrouvent un chiffre d'affaires comparable à la période pré-Covid, et bénéficient de la bonne dynamique sur le Sable de Camargue, devenu AOP à la vendange 2023.
- Les ventes de Portos et Vins du Douro progressent légèrement grâce à la consommation domestique, et au développement du Nord de l'Europe. Le second semestre a ainsi été très dynamique, après un premier semestre en retrait.
- Le chiffre d'affaires progresse de 9% sur les Sparkling Wines élaborés en Angleterre et en Californie sous la marque Louis Pommery, et ceux élaborés en Camargue sous l'impulsion du marché du Bénélux.
- Avec un EBITDA 2023 de 54 M€, en hausse de +10%, le groupe confirme la pertinence de son plan stratégique et son agilité à s'adapter aux situations très contrastées.
- Le Résultat Opérationnel Courant progresse de 12,8% à 39 M€.
- La Marge Opérationnelle Courante s'établit à 11,5% contre 10,3% en 2022.
- Le Résultat Opérationnel se monte à 39,2 M€ soit une marge opérationnelle de 11,6%.
- Le Résultat Financier de -29,5 M€ vient obérer la performance du groupe. La remontée brutale des taux d'intérêts au cours de l'année 2023 n'a pu être compensée que partiellement par les encours à taux fixe qui couvrent la moitié de la dette.
- Le Résultat Net ressort à 6,1 M€, après la progression exceptionnelle des frais financiers.
- La structure financière du groupe se renforce avec des capitaux propres qui atteignent 419,7 M€ (+10,1 M€), soit 31,4% du total bilan. L'endettement financier net progresse légèrement de 1,5% à 656,1 M€ au 31 décembre 2023, alors que les prix des matières premières des vendanges de 2022 et 2023 ont connu une progression cumulée de plus de 20%.
- L'impact sur le besoin en fonds de roulement a été limité par la gestion optimisée de nos stocks.
- Les stocks de 654,9 M€ couvrent intégralement les 637,3 M€ de l'endettement financier net retraité des 18,8 M€ liés à l'application de la norme comptable IFRS 16.
- A la clôture de l'exercice 2023, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2019 à 2022. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreur. Le total des incidences sur les capitaux propres au 31 décembre 2022 est négatif et s'élève à 4,4 millions d'euros.
- En 2023, le Comité de Mission avait choisi de mettre l'accent sur la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, et de s'inscrire ainsi dans la trajectoire « zéro émission nette » à horizon 2050 définie par les Nations Unies, avec un objectif intermédiaire de réduction de 10% en 2025.
- Les principales mesures engagées en 2023 :
 - o Poursuite de la transformation du parc de véhicules en électrique (72% à fin 2023)
 - o Extension de notre centrale photovoltaïque au Portugal et développement de nouveaux projets sur nos sites de Champagne et de Camargue
 - o Mise en place d'un dispositif de récupération de la chaleur des compresseurs sur le site de Tours-sur-Marne
 - o Mise en place d'un système de régulation du chauffage des bâtiments par sous-station
 - o Automatisation et transformation de l'éclairage des caves en led
 - o Implication des fournisseurs dans notre démarche de réduction des émissions de CO2.
- De nouvelles initiatives viendront compléter progressivement les actions déjà engagées.
- En 2024, le Comité de Mission a souhaité mettre en avant les actions en faveur de la préservation de la biodiversité dans nos vignobles.



- Le groupe a intégré cette dimension depuis plusieurs années avec l'implantation de ruches, le développement de l'éco-pâturage en Champagne, Camargue et Provence, le recours aux faucons et buses de Harris dans les Clos Pompadour de Reims pour les protéger des étourneaux.
- La suppression des herbicides ou encore la conversion bio de ses vignobles de Provence, de Camargue et du Portugal s'ajoutent à ces actions.
- Toujours à l'écoute de l'évolution des attentes du consommateur pour des vins plus responsables et plus durables, le groupe innove avec la création de La Félicité 9° qui marque une rupture dans l'élaboration des vins rosés. Ce faible degré d'alcool est obtenu de manière totalement naturelle, sans aucune intervention pour le réduire artificiellement, tout en conservant la fraîcheur et le goût inimitable des vins de Camargue

Le Groupe n'a pas identifié à la clôture 2023 d'événements tels que des résiliations de contrat, pénalités pour retard d'exécution, litiges avec des clients ou des fournisseurs, susceptibles d'impacter de façon significative les états financiers.

3. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des filiales jugées significatives dans lesquelles Vranken-Pommery Monopole exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés SAS A l'Auberge Franc-Comtoise et SAS VPHV sont consolidées par mise en équivalence.

4. Périmètre de consolidation

Sociétés du périmètre de consolidation (Intégration globale)	12/2023		12/2022	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
France				
SA VRANKEN-POMMERY MONOPOLE N° SIRET 348 494 915 00054 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS VRANKEN-POMMERY PRODUCTION N° SIRET 337 280 911 00120 56 Bd Henry Vasnier 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES N° SIRET 314 208 125 00067 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,84%	99,84%	99,84%	99,84%
SAS RENE LALLEMENT N° SIRET 415 299 023 00028 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
SAS B.M.T. VIGNOBLES N° SIRET 353 422 397 00045 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,84%	100,00%	99,84%	100,00%
SAS Champagne CHARLES LAFITTE N° SIRET 328 251 590 00050 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS HEDSIECK & C° MONOPOLE N° SIRET 338 509 045 00054 34 Bd Diancourt 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE N° SIRET 332 416 397 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,58%	99,58%	99,58%	99,58%
SCI LES ANSINGES MONTAIGU N° SIRET 398 362 988 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
POMMERY SAS N° SIRET 441 990 132 00025 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS GV COURTAGE N° SIRET 382 710 564 00032 Ferme du Château des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SC DU PEQUIGNY N° SIRET 410 025 134 00025 Domaine des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	99,94%	99,94%	99,94%	99,94%



Sociétés du périmètre de consolidation	12/2023		12/2022	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
SAS DES VIGNOBLES VRANKEN N° SIRET 411 224 900 00018 Ferme des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SC DOMAINE DU MONTCHENOIS N° SIRET 421 321 068 00015 Domaine du Montchenois 51140 CHENAY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS GRANDS DOMAINES DU LITTORAL N° SIRET 722 041 175 00034 Domaine Royal de Jarras RD 979 30220 AIGUES MORTES	96,50%	96,50%	96,50%	96,50%
<u>Etranger</u>				
VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND & OSTERREICH Gmbh Neue Grünstraße 26 D- 10179 BERLIN Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY BENELUX SA Square Saintelette 11/12 1000 BRUXELLES Belgique	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CHARBAUT AMERICA Inc. 12 East 33 rd Street - 7th Floor 10016 NEW YORK États-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ROZES SA Quinta de Monsul - Cambres - Lamego Portugal	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
VRANKEN POMMERY U.K. Ltd 128 Buckingham Palace Road LONDON, SW1W 9SA Royaume Uni	97,78%	97,78%	97,78%	97,78%
VRANKEN POMMERY SUISSE SA Av de la Gare 10 1003 LAUSANNE Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUINTA DO GRIFO S.A.C. S.A. E.N. 221 KM 100, Poiares, Freixo E. Cinta Portugal	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY JAPAN Co., Ltd #3 Toranomom Denki Bldg 8F 1-2-20 Toranomom Minato-Ku, TOKYO 105-0001 Japon	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
VRANKEN-POMMERY ITALIA, Spa Piazza Pio XI,5 20123 MILANO Italie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA PTY LDT Level 1, 63 Exhibition Street, Melbourne 3000 Australie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Sociétés du périmètre de consolidation (Mise en équivalence)	12/2023		12/2022	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
SAS A L'AUBERGE FRANC COMTOISE N° SIRET 572 112 423 00015 9 Place de la Madeleine 75008 PARIS	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
SAS VPHV N° SIRET 891 085 888 00016 5 Place du Général Gouraud 51100 REIMS	48,92%	49,00%	48,92%	49,00%

5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- engagements de retraites et autres avantages du personnel,
- provisions (y compris les provisions pour moyens commerciaux),
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité,
- valeur recouvrable des créances, des stocks et autres créances,
- juste valeur des instruments financiers dérivés,
- actifs d'impôts différés.

5.1. Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères hors zone "euro" (Charbaut America, Vranken Pommery UK, Vranken Pommery Suisse, Vranken Japan, Vranken Pommery Australia) sont convertis en euros au :

- taux de change de clôture pour le bilan ;
- taux de change moyen pour le résultat.

La différence de change en résultant est inscrite en capitaux propres.

Les devises concernées sont :

	Taux de clôture			Taux moyen		
Etats-Unis	1 €	=	1,1050 USD	1 €	=	1,0829 USD
Royaume-Uni	1 €	=	0,8691 GBP	1 €	=	0,8688 GBP
Suisse	1 €	=	0,9260 CHF	1 €	=	0,9717 CHF
Japon	1 €	=	156,330 JPY	1 €	=	153,176 JPY
Australie	1 €	=	1,6263 AUD	1 €	=	1,6347 AUD

5.2. Opérations en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur du mois où elles sont réalisées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat, à l'exception de l'effet des variations des cours des créances et des dettes considérées comme des investissements nets dans une activité à l'étranger.

Sont notamment considérés comme des investissements nets dans une activité à l'étranger, les comptes courants bloqués correspondant au soutien financier du groupe à ses filiales. Les filiales australiennes et japonaises poursuivent leur développement, l'Angleterre a dû faire face aux conséquences du « Brexit », et Charbaut America poursuit ses investissements dans la production et la commercialisation en Amérique du Nord du Sparkling Wine "Louis Pommery California".

5.3. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en écart d'acquisition et est soumis à des tests de dépréciation, au minimum annuellement, et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

5.4. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans le paragraphe 5.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

5.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par les Marques, les droits aux baux et autres immobilisations incorporelles quand ceux-ci remplissent les critères de comptabilisation de la norme IAS 38.

Les marques et droits de propriété et autres incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les marques ne sont pas amorties. Les droits de propriété concernent principalement des logiciels amortis sur la durée d'utilité et les autres incorporels (droits aux baux, droits d'entrée, usufruits) font l'objet d'un amortissement en fonction de la durée du contrat ou durée d'utilité.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient inférieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

Il est effectué un test de valeur, à chaque clôture annuelle, sur les actifs incorporels selon les modalités indiquées au paragraphe 5.9 afin de déterminer les éventuelles dépréciations de ces éléments.

5.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles suivantes sont évaluées en conformité avec les règles prescrites par la norme IAS 16 :

Terrains, terres à vignes et bâtiments : application du modèle de la réévaluation.

Les terres à vigne en Champagne, en Camargue et en Provence, et au Portugal, compte tenu de l'existence d'un marché actif, font l'objet d'une comptabilisation à la clôture en valeur de marché, valeur résultant de données officielles publiées sur les transactions récentes dans

la même région, ou d'expertises indépendantes, dans le cas où l'écart est significatif. La valeur des pieds de vignes ne peut être mesurée de façon fiable séparément de la valeur de la terre. En conséquence, la vigne est valorisée aux coûts encourus.

Concernant la réévaluation des terres à vignes en Champagne, les valeurs de marché provenant de données officielles au regard des différentes transactions enregistrées sur la période sont exprimées sous forme de fourchettes de valeur. La valeur médiane ou la valeur haute est retenue selon les caractéristiques spécifiques de chaque parcelle, à savoir, la situation géographique, parcelles situées dans la Marne rassemblées autour d'un même village et formant un ensemble d'un seul tenant, l'âge de la vigne, ...

Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement par des experts indépendants en conformité avec les méthodes prescrites par l'IVCS (notamment la comparaison par rapport aux prix de marché d'actifs similaires et la capitalisation du revenu locatif).

L'écart entre le coût historique et la juste valeur est inscrit en capitaux propres, en "Réserves de réévaluation". Lors de la réévaluation des immobilisations corporelles, le Groupe a opté pour une déduction du cumul des amortissements de la valeur brute de l'actif. Ainsi la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué.

Conformément au modèle de la réévaluation, les actifs sont amortis sur la durée de vie résiduelle.

En cas d'évaluation à la baisse, la contrepartie de cette diminution sera constatée dans les autres éléments du résultat global dès lors qu'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif. Au-delà, elle doit être comptabilisée en charges. Si la juste valeur devient inférieure au coût d'acquisition amorti, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Autres actifs corporels : application du modèle du coût pour tous les biens relevant des catégories concernées ; coût historique correspondant au coût d'acquisition d'origine diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Par ailleurs, il convient de noter les points complémentaires suivants au sujet des immobilisations corporelles :

- Les biens constitués de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes font l'objet d'un suivi par composant et d'un amortissement sur leur durée d'utilisation.
- Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

✓ Constructions	10 à 150 ans
✓ Vignes (plantations et aménagements)	25 à 40 ans
✓ Installations d'élevage du vin	15 à 30 ans
✓ Installations techniques	4 à 15 ans
✓ Matériels ou outillages	4 à 10 ans
- Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.
- Application de la Norme IFRS 16 relative aux contrats de location est détaillée au paragraphe 5.13.

5.7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de décision de cession.

5.8. Autres actifs non courants

Ce poste comprend principalement des participations détenues par le Groupe ainsi que des dépôts et garanties versés.

Les instruments de capitaux propres, tels que définis par la Norme IFRS 9, sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

5.9. Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS36 – « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture. La valeur recouvrable est la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de valeur est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement des marques.



Les résultats des tests réalisés sont présentés en Note 13 « Ecarts d'acquisition », Note 14 « Immobilisations incorporelles » et Note 15 « Immobilisations corporelles ».

5.10. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations courantes.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés :

- Cas général :

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de la juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

- Instruments de couverture :

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

- ✓ une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêts ou de change,
- ✓ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- ✓ la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place,
- ✓ l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- ✓ pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de la juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 13, la ventilation des actifs et passifs financiers est donnée en note 22, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur suivante :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Risque de Change

Les instruments de couverture contre le risque de change utilisés par le Groupe sont des instruments dits "classiques". Du fait de la position de Vranken-Pommery Monopole, exportateur en devises, ce sont des ventes à terme.

Dans le respect des normes IFRS, ces dérivés de change sont réévalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, ces revalorisations sont enregistrées nettes d'impôts différés.

Il est effectué une distinction entre la couverture des flux de trésorerie futurs et la couverture des en-cours à la clôture de l'exercice. En cas de couverture des en-cours figurant au bilan, les écarts de conversion sont constatés en résultat financier.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

Risque de Taux

L'endettement du Groupe au 31/12/2023 est composé majoritairement d'emprunts à taux fixes à hauteur de 50,89%. Les crédits de vieillissements destinés à financer les stocks sont à taux variables.

Sur les prêts, le risque de taux d'intérêts est couvert par des instruments classiques de type Swap et Collar.

La part efficace de la couverture est inscrite au bilan en contrepartie des capitaux propres, la part considérée inefficace est enregistrée en résultat financier de la période.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

5.11. Stocks et en-cours

Valorisation

Conformément à la norme IAS 2 – « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ».

Les matières premières et les produits finis achetés sont valorisés au coût d'achat.

Les produits en cours de fabrication et finis sont valorisés au coût de revient. Il incorpore l'ensemble des frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais financiers.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus, est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marchés et le cas échéant de sources d'informations externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux directs...).

Conformément à la norme IAS 41, la vendange issue des raisins produits par le Groupe est évaluée en valeur de marché.

Vins bloqués de Champagne des vendanges de 2014 à 2023

Les vins bloqués sont constitués par la différence entre les volumes récoltés dans la limite de l'AOC Champagne (autrement appelée mise en marché) et le rendement de base. Dans le cadre de la réglementation du CIVC, ils peuvent être rendus disponibles pour intégrer le processus de fabrication pour faire face notamment à une mauvaise récolte ou à des prévisions de ventes en augmentation.

Compte tenu du volume et de la qualité de la récolte, ont été soumis à une mesure de mise en réserve qualitative, tous les raisins revendiqués en appellation Champagne :

- de la récolte 2014, obtenus au-delà du rendement de base de 10 100 kg/ha et dans la limite de 13 200 kg/ha,
- de la récolte 2015, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha,
- de la récolte 2016, obtenus au-delà du rendement de base de 9 700 kg/ha et dans la limite de 12 800 kg/ha,
- de la récolte 2017, obtenus au-delà du rendement de base de 10 300 kg/ha et dans la limite de 13 400 kg/ha,
- de la récolte 2018, obtenus au-delà du rendement de base de 10 800 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha,
- de la récolte 2019, obtenus au-delà du rendement de base de 10 200 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha,
- de la récolte 2020, obtenus au-delà du rendement de base de 8 000 kg/ha et dans la limite de 15 000 kg/ha,
- de la récolte 2021, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha,
- de la récolte 2022, obtenus au-delà du rendement de base de 12 000 kg/ha et dans la limite de 16 500 kg/ha,
- de la récolte 2023, obtenus au-delà du rendement de base de 11 400 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha.

5.12. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur prix de transaction. La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 9 précise les règles de décomptabilisation des contrats de cession de créances. Le Groupe maintient à l'actif du bilan les créances cédées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents n'est pas transférée.

5.13. Contrats de location

Les contrats de crédit baux et assimilés présentant les critères de location financement, pour lesquels les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont inscrits à l'actif selon les principes de la norme IAS 17 reprise dans la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » prévoit que tous les contrats de location soient traités comme des contrats de location-financement au sens de la norme IAS 17, qu'il s'agisse de locations financement ou de locations simples.

Concernant les contrats de locations simples, les postes bilantiels incluent des actifs non courants correspondant aux droits d'usage des biens loués et la dette financière correspondant à la valeur actualisée des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par un amortissement du droit d'usage et les intérêts sur la dette de loyer.

Le groupe a choisi d'appliquer les exemptions suivantes proposées par la norme :

- contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ;
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

Par ailleurs, ont été exclus du champ d'application de la norme les contrats de location des lors qu'il y a :

- une rémunération basée sur des éléments variables. Les baux ruraux ayant la forme de métayage sont donc exclus.
- l'existence d'un droit substantiel de substituer l'actif par le bailleur.

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer correspond au taux d'intérêt marginal déterminé en fonction de la nature de l'actif loué, du pays du preneur et de la durée du contrat. Le taux implicite n'est appliqué que pour les contrats hors immobilier dès lors que la documentation juridique précise ce taux.

Les principaux contrats de location simple retraités selon les principes de la norme IFRS 16 sont des baux ruraux de type fermage, des baux commerciaux et des locations à moyen terme de véhicules à destination des équipes commerciales.

5.14. Impôts différés

Le Groupe appliquant la norme IAS 12 (Impôts exigibles et différés), des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Des actifs d'impôts sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des futurs bénéfices imposables seront disponibles. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux ont été adoptés.

Les positions d'impôts différés sont compensées au sein de chaque groupe fiscal.

5.15. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

5.16. Engagements envers le personnel

Les salariés du Groupe perçoivent des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, ainsi que des compléments de retraite et des indemnités de départ en retraite. Les engagements actuariels

correspondants sont pris en charge sous forme de provision au bilan. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- le versement de prime à l'occasion de la remise des médailles du travail,
- la couverture des frais médicaux.

A chaque clôture annuelle des comptes et conformément à la norme IAS 19 révisée (Avantages au personnel), les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Les écarts actuariels dégagés lors du calcul des différents engagements sont comptabilisés en capitaux propres.

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord national interprofessionnel, le Groupe a choisi de ne tenir compte, dans l'évaluation des engagements sociaux, que des indemnités de départ à la retraite dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements à la clôture sont :

- âge du départ à la retraite : 67 ans (62 à 67 ans pour les cadres selon les sociétés et selon la loi Fillon pour les non cadres au 31 décembre 2022),
- évolution des salaires : 2,00 % (1,75 % au 31 décembre 2022),
- taux de charges sociales : 35,66 % à 47,25 % selon les sociétés,
- taux d'actualisation : 3,20 % (2,90% au 31 décembre 2022),
- taux de revalorisation des médailles du travail : 1,00 %,
- taux de revalorisation des frais médicaux : 1,50 %.

5.17. Emprunts et dettes financières

Ce poste est constitué en grande partie par des crédits de vieillissement. Le poste concours bancaires regroupe quant à lui, les mobilisations de créances, financement de stocks de produits finis et découverts autorisés.

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ceux couverts par des instruments financiers font l'objet d'une comptabilité de couverture, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des instruments financiers.

L'endettement financier net est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond au calcul suivant :

- Emprunts et dettes bancaires (non courant)
- + Emprunts et concours bancaires (courant)
- + Passifs financiers courants
- Trésorerie
- Actifs financiers courants
- Avances consenties en Comptes courants d'associés

Cette définition est inchangée dans le Groupe depuis 2014. La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, et l'application de la Norme IFRS 16, les dettes liées aux contrats de location simple sont désormais intégrées dans l'endettement financier net. Toutefois, la documentation des principaux contrats de financement prévoit que les effets de cette norme comptable soient neutralisés.

5.18. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

5.19. Informations fiscales

La société Vranken-Pommery Monopole a constitué, à compter du 1^{er} Janvier 1999, un groupe fiscal avec l'ensemble des sociétés françaises du périmètre détenues à plus de 95%.

Les filiales intégrées constatent l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles avaient été imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées bénéficient à la société mère.

6. Présentation de l'information financière

6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de ventes de produits finis ou semi-finis et de prestations de services en lien avec les activités viticoles du groupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les produits provenant de la vente de produits finis ou semi-finis sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord ;
- le produit est livré ou mis à disposition ;
- le prix de vente est fixé ou déterminable ;
- le recouvrement du prix de vente est effectif ou attendu.

Les dépenses relatives au référencement des produits ou correspondant à des participations publicitaires et mandats logistiques avec nos distributeurs sont constatées en déduction du chiffre d'affaires.

Les prestations sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

6.2. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous, issues du reporting interne, sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux principaux secteurs, l'activité Champagne restant prépondérante :

- la production et la commercialisation des vins de Champagne et de Porto (Périmètre historique),
- la production et la commercialisation des vins des Sables et de Provence.

6.3. Autres Produits et Charges

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant affecter la lisibilité de la performance courante sont classées en "Autres produits" et "Autres charges". Ces lignes comprennent notamment :

- les coûts de réorganisation et de restructuration,
- les indemnités non récurrentes,
- les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (Tableau des flux de trésorerie)

La trésorerie telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux de trésorerie est définie comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles diminuée des concours bancaires courants. Les équivalents de trésorerie sont constitués de produits monétaires évalués à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes. Les charges financières sont présentées en diminution de la marge brute d'autofinancement pour présenter distinctement les opérations d'exploitation des opérations de financement.

6.5. Résultat des sociétés mises en équivalence

Conformément à la recommandation 2013-01 de l'ANC publiée en avril 2013 relative à la présentation de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat des sociétés qui n'ont pas de « nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe » est présenté avant le « Résultat Net ».

Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023

Note 1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en K€	France	Export	12/2023	12/2022
Production vendue de biens et marchandises	139 002	191 838	330 840	326 360
Prestations de services et autres	6 981	574	7 555	8 099
CHIFFRE D'AFFAIRES	145 983	192 412	338 395	334 459

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs opérationnels est présentée en Note 31.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Zone Géographique en K€	12/2023	12/2022
France	145 984	135 976
Europe	117 829	128 052
Pays Tiers	74 582	70 431
Total	338 395	334 459

Un seul client représente 10,6 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2023.

Note 2. Achats consommés

Détermination des Achats consommés en K€	Note Annexe	12/2023	12/2022
Achats de Matières Premières et Marchandises		186 462	184 781
Autres Achats et Charges Externes		72 959	67 484
Variation de stocks	17	-15 874	-5 481
ACHATS CONSOMMES		243 547	246 784

Détermination de la Valeur Ajoutée en K€	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires	338 395	334 459
Achats consommés	-243 547	-246 784
VALEUR AJOUTEE	94 848	87 675

Note 3. Honoraires des Commissaires aux comptes

En K€	12/2023		12/2022	
	Mazars	Audit & Strategy	Mazars	Audit & Strategy
Honoraires relatifs à la mission de certification	265	123	301	123
Honoraires relatifs à d'autres prestations	40	5	47	5
Total	305	128	348	128

Note 4. Charges de personnel

En K€	12/2023	12/2022
Salaires & traitements	28 954	27 806
Charges sociales	10 363	9 975
Engagements sociaux	-181	99
Participation des salariés & Intéressement	1 370	651
Total	40 506	38 531

Au titre de leur mandat pour l'année 2023, la rémunération des mandataires sociaux s'élève à 120 K€.

EFFECTIF MOYEN - Répartition France - Etranger	12/2023	12/2022
France	506	505
Etranger	151	147
Total	657	652

EFFECTIF MOYEN - Répartition par catégorie	12/2023	12/2022
Ouvriers	336	343
Employés	90	88
Agents de maîtrise	81	76
Cadres	150	145
Total	657	652

Note 5. Autres Produits et Charges d'exploitation

En K€	12/2023	12/2022
Subventions d'exploitation	1 631	2 447
Autres produits d'exploitation	1 859	1 515
Produits d'exploitation	3 490	3 962
Redevances de marques et autres droits	146	162
Jetons de présence	137	137
Créances irrécouvrables	282	74
Autres charges d'exploitation	268	299
Charges d'exploitation	833	672
Total	2 657	3 290

En 2023, 282 K€ de créances ont été inscrites en perte et faisaient l'objet d'une provision à hauteur de 184 K€. Au 31 décembre 2022, les charges liées à des créances irrécouvrables inscrites pour 74 K€ étaient quant à elles couvertes par des reprises de provisions pour 105 K€ (cf. Note 7).

Note 6. Impôts et taxes

En K€	12/2023	12/2022
Impôts et taxes sur rémunération	649	818
Autres impôts et taxes : CET, IFA, Taxes Foncières, Régie,...	2 781	2 682
Total	3 430	3 500

Note 7. Reprises de provisions

En K€	12/2023	12/2022
Créances	184	105
Stocks	402	578
Autres produits d'exploitation	5	-
Total	591	683

Note 8. Dotations aux amortissements & provisions

En K€	12/2023	12/2022
Immobilisations	14 398	14 118
Amortissements	14 398	14 118
Créances	159	192
Stocks	520	402
Divers	86	328
Provisions	765	922
Total	15 163	15 040

Note 9. Autres Produits et Charges

En K€	12/2023 Charges	12/2023 Produits	12/2022 Charges	12/2022 Produits
Sur immobilisations (cessions, rebut, dép°)	944	1 190	1 819	2 079
Sur provisions, litiges, indemnités et ruptures contrats	361	313	695	9
Autres	-	-	140	-
Total	1 305	1 503	2 654	2 088

Les autres charges correspondent aux coûts générés en France et en Europe au titre de la réorganisation de l'activité commerciale, de litiges commerciaux et sociaux, initiés au cours d'exercices antérieurs.

Les opérations exceptionnelles sur immobilisations comprennent des reclassements IFRS16 pour 166 K€ en charges et 172 K€ en produits.

Ventilation par zone d'implantation géographique	En K€	12/2023 Charges	12/2023 Produits	12/2022 Charges	12/2022 Produits
France		1 203	1 349	2 496	2 057
Europe		102	154	158	31
Autres		-	-	-	-
Total		1 305	1 503	2 654	2 088

Note 10. Produits et Charges financiers

En K€	12/2023 Charges	12/2023 Produits	12/2022 Charges	12/2022 Produits
Intérêts	29 937	1 396	17 999	365
Instruments financiers liés au change (part non efficace)	-	-	-	-
Instruments financiers liés aux taux (part non efficace)	-	-	-	-
Engagements sociaux	243	-	93	-
Différences de change	91	12	179	192
Couverture de taux	-	-	-	-
Dotations / reprises de provisions et Autres	649	30	707	35
Total	30 920	1 438	18 978	592

Note 11. Impôts sur les résultats

En K€	12/2023	12/2022
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	9 713	15 625
Taux théorique de l'impôt	25,83%	25,83%
Montant théorique de l'impôt	2 508	4 035
Effet sur l'impôt théorique de :		
Evolution des taux d'impôts	-2	-1
Déficits reportables des exercices antérieurs ou non activés	93	25
Crédit d'impôts	-188	-134
Différentiel de taux des filiales étrangères & différences permanentes	1 033	1 319
Taux effectif de l'impôt	35,46%	33,56%
Montant effectif de l'impôt	3 444	5 244

En K€	12/2023	12/2022
Impôt exigible	4 344	2 828
Impôt différé	-900	2 416
Total	3 444	5 244

Note 12. Résultat par action

	12/2023	12/2022
Résultat net part du Groupe en K€	6 147	10 160
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	8 937 085	8 937 085
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires autodétenues	57 111	57 476
Nombre moyen pondéré d'actions	8 879 974	8 879 609
Résultat par action En €	0,69	1,14

Résultat dilué

Il n'existe aucun instrument financier dilutif. Le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Note 13. Ecarts d'acquisition

Valeurs en K€	Brut
Au 01/01/2023	24 479
Nouveaux écarts	-
Sorties d'écarts	-
Virt poste à poste	-
Au 31/12/2023	24 479

Le résultat des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2023 est présenté en Note 15.

Note 14. Immobilisations incorporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2023	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2023
Marques	Brut	80 148					80 148
	Prov.	-41					-41
	Net	80 107	-	-	-	-	80 107
Autres droits de propriété - non amort.		3 100					3 100
Autres droits de propriété amortissables	Brut	23 853	203		-153	368	24 271
	Amort.	-15 128	-539		112		-15 555
	Net	8 725	-336	-	-41	368	8 716
Autres incorporels - non amortissables *		3 898	-	-	13		3 911
Autres incorporels amortissables	Brut	17 141	211			-364	16 988
	Amort.	-14 182	-685		-7		-14 874
	Net	2 959	-474	-	-7	-364	2 114
Total	Brut	128 140	414	-	-140	4	128 418
	Amort.	-29 351	-1 224	-	105	-	-30 470
	Net	98 789	-810	-	-35	4	97 948

* comprend principalement le fonds de commerce de Pommery pour 2 500 k€

Valeurs nettes des Marques en K€	Au 31/12/2023
Champagne Charles Lafitte	29 786
Champagne Demoiselle	16 439
Champagne Pommery	13 684
Champagne Heidsieck & C° Monopole	3 156
Champagne Vranken - Diamant	830
Champagne Germain	3 811
Portos : Sao Pedro - Rozès - Grifo	12 209
Autres	192
Total	80 107

L'approche multicritère mise en œuvre au 31 décembre 2023 a conduit à confirmer la valeur des marques. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto, a fait l'objet de tests de dépréciation selon les méthodes du surprofit économique (permettant de déterminer une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie), et/ou du différentiel de marge (méthode usuellement utilisée en Champagne consistant à déterminer la différence de revenus par rapport à des produits sans marque équivalents).

Les calculs réalisés pour les méthodes du surprofit économique et du différentiel de marge s'appuient sur les données suivantes :

- ✓ année 2023 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
- ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2024 à 2027 (prévisions budgétaires établies en 2023 pour la période 2024-2027) ;
- ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul du surprofit économique est de 2,5 % pour le champagne et 2,75 % pour les vins du Portugal ;
- ✓ hypothèses de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 8,4 % pour le champagne et 8 % pour le porto

L'approche multicritère donne une fourchette de valeurs dans laquelle les valeurs nettes comptables des Marques s'inscrivent confirmant ainsi la valeur de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les marques du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
 - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
 - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

En 2023, ces variations des principales hypothèses prises individuellement confirment les valeurs des marques tant pour le Champagne que le Porto.

Note 15. Immobilisations corporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2023	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2023
Terrains	Brut	51 263	1 593			896	53 752
	Amort.	-524	-220			210	-534
	Net	50 739	1 373	-	-	1 106	53 218
Vignoble	Brut	239 587	18 967	-1 757		191	256 988
	Amort.*	-15 741	-2 614	1 430		671	-16 254
	Net	223 846	16 353	-327	-	862	240 734
Constructions	Brut	142 263	5 390	-28	-36	-3 013	144 576
	Amort.	-35 879	-5 378	21	32	3 290	-37 914
	Net	106 384	12	-7	-4	277	106 662
Sous-total Immobilier	Brut	433 113	25 950	-1 785	-36	-1 926	455 316
	Amort.	-52 144	-8 212	1 451	32	4 171	-54 702
	Net	380 969	17 738	-334	-4	2 245	400 614
Installations techniques & matériel	Brut	111 269	10 311	-2 748	-5	-2 412	116 415
	Amort.	-77 790	-4 963	2 157	1	-6	-80 601
	Net	33 479	5 348	-591	-4	-2 418	35 814
Total	Brut	544 382	36 261	-4 533	-41	-4 338	571 731
	Amort.	-129 934	-13 175	3 608	33	4 165	-135 303
	Net	414 448	23 086	-925	-8	-173	436 428

(*) Amortissement des plantations

Conformément à la Norme IAS 16 visant à déduire les amortissements de la valeur brute des actifs réévalués, la valeur brute et les amortissements ont été compensés à hauteur de 4 171 K€ au cours de l'année 2023.



Le groupe est titulaire de contrat de locations tels que définis par la Norme IFRS 16 qui représentent :

Valeurs en K€		Au 01/01/2023	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	Au 31/12/2023
Vignobles	Brut	13 752	743	-97	-	-63	14 335
	Amort.	-2 809	-783	32	-	-	-3 560
	Net	10 943	-40	-65	-	-63	10 775
Constructions	Brut	19 913	714	-	-36	-3	20 588
	Amort.	-9 782	-1 678	-	32	-	-11 428
	Net	10 131	-964	-	-4	-3	9 160
Installations techniques et matériel	Brut	28 615	950	-1 020	-	-9	28 536
	Amort.	-25 643	-1 326	920	-	-6	-26 055
	Net	2 972	-376	-100	-	-15	2 481
Total	Brut	62 280	2 407	-1 117	-36	-75	63 459
	Amort.	-38 234	-3 787	952	32	-6	-41 043
	Net	24 046	-1 380	-165	-4	-81	22 416

Les terres à vignes comptabilisées selon le modèle de la réévaluation ont fait l'objet d'un test de valeur par des experts indépendants. La dernière évaluation a eu lieu au 31 décembre 2023.

Au cours de cet exercice, le groupe a procédé à la réévaluation des terres à vignes en tenant compte des valeurs données par les experts indépendants. L'impact s'élève à 15 417 K€ soit 11 436 K€ nets d'impôts différés inscrit en réserve de réévaluation.

Les valeurs des actifs immobiliers selon le modèle du coût sont les suivantes :

Valeurs en K€		Au 01/01/2023	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	Au 31/12/2023
Terrains	Brut	25 914	140	-	-	362	26 416
	Amort.	-1 407	-220	-	-	-	-1 627
	Net	24 507	-80	-	-	362	24 789
Vignoble	Brut	192 849	7 837	-1 757	-	862	199 791
	Amort.	-27 221	-2 615	1 430	-	-	-28 406
	Net	165 628	5 222	-327	-	862	171 385
Constructions	Brut	127 408	2 555	-28	-36	1 021	130 920
	Amort.	-59 549	-4 460	21	32	-	-63 956
	Net	67 859	-1 905	-7	-4	1 021	66 964
Sous-total Immobilier	Brut	346 171	10 532	-1 785	-36	2 245	357 127
	Amort.	-88 177	-7 295	1 451	32	-	-93 989
	Net	257 994	3 237	-334	-4	2 245	263 138

Tests de dépréciation

L'ensemble des actifs non courants a fait l'objet de tests de dépréciation par le groupe au 31 décembre 2023 selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Les calculs réalisés s'appuient sur les données suivantes :
 - ✓ année 2023 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
 - ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2024 à 2028 (prévisions budgétaires établies en 2023 pour la période 2024-2028) ;
 - ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul est de 2,5 % pour le champagne et 2,75 % pour les vins du Portugal ;
 - ✓ hypothèses de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 4,8 % pour le champagne et 6,5 % pour les vins du Portugal.



Les tests effectués conduisent à une estimation équivalente à 181 % de la valeur comptable pour le champagne, à 124 % pour les vins du Portugal confirmant ainsi les valeurs de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les actifs non courants du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
 - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
 - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

En 2023, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables pour le Champagne et les vins du Portugal.

Note 16. Autres actifs non courants

Valeurs en K€	Au 01/01/2023	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	Au 31/12/2023
Titres de participation	705		-1		11	715
Autres titres immobilisés	5 402	43	-3			5 442
Autres immobilisations financières	1 375	291	-52	-9		1 605
TOTAL	7 482	334	-56	-9	11	7 762

Sociétés non consolidées - Valeurs des titres en K€		Au 31/12/2023
SADEVE SA	Pourcentage de détention de l'ordre de 6,6 % Aucun contrôle, ni pouvoir	635
SICA Essor Champenois	Société d'intérêt collectif agricole	23
SAS L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE	Pourcentage de détention à 17,57 % Importance négligeable	43
AGROGARANTE - Mutua SA	Pourcentage de détention négligeable	10
Caixa de crédito agrícola - Tabuaço	Pourcentage de détention négligeable	1
CSGV	Pourcentage de détention négligeable	3
Total		715

Titres mis en équivalence en K€	12/2023	12/2022
A l'auberge Franc-Comtoise	758	931
SAS VPHV	489	454
Quote-part dans les capitaux propres	1 247	1 385
A l'auberge Franc-Comtoise	-173	-185
SAS VPHV	8	76
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-165	-109



Les données concernant l'Auberge Franc-Comtoise et VPHV ne sont pas communiquées compte tenu de leur caractère non significatif au niveau du groupe Vranken-Pommery Monopole.

Note 17. Stocks

En K€	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Matières premières	144 470	133 509
En-cours de production	433 831	440 908
Produits intermédiaires & finis	77 104	65 788
Provisions	-521	-402
Total	654 884	639 803

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Début de période		639 803	634 148
Variation de stocks	2	15 874	5 481
Ecart de conversion		-674	-2
Evolution des provisions		-119	176
Fin de période		654 884	639 803

(*) Voir note 1.3

L'impact de la mise en valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe se décompose comme suit :

En K€	12/2023	12/2022
Incidence sur le stock	15 532	16 165
Incidence sur le résultat	-634	3 748
Fiscalité différée	152	-939
Incidence nette sur le résultat	-482	2 809

Note 18. Clients & comptes rattachés

En K€	12/2023	12/2022
Brut	69 154	74 896
Dépréciations	-2 185	-2 210
Total	66 969	72 686

Les créances clients et comptes rattachés sont toutes à moins d'un an.

Risque de crédit

Les clients du Groupe peuvent naturellement engendrer un risque financier notamment lorsque ceux-ci sont confrontés à des problèmes de trésorerie ou à une procédure collective de type redressement ou liquidation judiciaire.

Pour ces raisons, et afin de garantir au mieux le recouvrement des créances, le Groupe a souscrit une assurance-crédit auprès de COFACE pour les marchés français et export.

Par ailleurs, les dix premiers clients représentent 35,6 % du chiffre d'affaires.

Les créances échues non réglées font l'objet d'une provision en cas de risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2023, le montant des créances cédées s'élève à 71 468 K€.

Note 19. Autres actifs courants

En K€	12/2023	12/2022
Avances et acomptes versés sur commandes	2 668	2 762
Fournisseurs débiteurs	747	1 866
Personnel et comptes rattachés	140	104
Organismes sociaux	55	290
Autres créances	5 900	10 345
Comptes courants d'associés	5 388	2 363
Etat	12 876	12 946
Dépréciation	-36	-36
Autres créances	25 070	27 878
Charges constatées d'avance diverses	3 195	2 531
Comptes de régularisation	3 195	2 531
Total	30 933	33 171

Ventilation par échéances en k€	12/2023	12/2022
- 1 an	28 678	30 748
de 1 an à 5 ans	2 255	2 423
Total	30 933	33 171

Note 20. Disponibilités

En K€	12/2023	12/2022
Disponibilités	15 859	8 522
Total	15 859	8 522

Les disponibilités sont principalement composées de comptes bancaires.



Risque de Liquidité

La capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers est surveillée par la Direction Financière. La liquidité repose sur le maintien de disponibilités, de facilités de crédit confirmées, d'opérations de cession de créances et sur la mise en place de crédits de vieillissement afin de permettre le financement du vieillissement des vins.

Afin d'optimiser la gestion de ses disponibilités de manière centralisée, la société Vranken-Pommery Monopole a conclu avec l'ensemble de ses filiales françaises une convention de trésorerie.

Cette convention permet à Vranken-Pommery Monopole de centraliser la quasi-totalité des excédents disponibles des sociétés contrôlées.

Les filiales du Groupe peuvent également mettre en place des financements en fonction de leurs projets et/ou de leurs acquisitions. Il peut s'agir notamment d'achats de terres à vignes, ou d'équipements industriels. Sur les filiales étrangères, le Groupe privilégie dans la mesure du possible les financements locaux dans la devise concernée.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe renouvelle régulièrement l'ensemble de ses crédits de vieillissement bancaires.

Les 24 M€ de Prêts Garantis par l'Etat sont entrés en amortissement depuis juin 2022. Au 31 décembre 2023, le Groupe a remboursé 12,1M€ sur les 24 M€ initiaux.

Note 21. Capitaux propres (part du groupe)

Composition des capitaux propres en K€	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Capital de la société mère	134 056	134 056
Primes	45 013	45 013
Réserves	229 120	215 247
Résultat de la Période	6 147	10 160
Total	414 336	404 476

Composition du capital en Volume	12/2023	Valeur nominale
A l'ouverture	8 937 085	15
Augmentation de Capital		
Acquisition		
Cession		
A la clôture	8 937 085	15

Composition des capitaux propres en K€	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Capitaux propres - part du groupe	414 336	404 476
Participations ne donnant pas le contrôle	5 385	5 172
Capitaux propres	419 721	409 648

(*) Voir note 1.3

Note 22. Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires

Evolution en K€	Au 01/01/2023	Nouveaux emprunts	Rembour- sements	Variation des financements à court terme	Ecart de conversion	Autres mouvements	Au 31/12/2023
Emprunts obligataires listés	205 000						205 000
Emprunts bancaires *	136 266	42 655	-39 479		-2	-90	139 350
Crédits de vieillissement	264 900	25 000	-10 000				279 900
Financements à court terme	19 568			2 718			22 286
Concours bancaires	27 472			-563			26 909
Autres dettes financières	3 529			101		-1	3 629
Comptes courants d'associés **	291			59		-71	279
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	657 026	67 655	-49 479	2 315	-2	-162	677 353
* dont contrats de location (IFRS 16)	20 621	2 409	-3 524		-2	-90	19 414
** dont dividendes à payer	-						-

Ventilation par échéances en K€	DETTES COURANTES		DETTES NON COURANTES		TOTAL
	-1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunts obligataires	50 000	95 000	60 000		205 000
Emprunts bancaires *	21 092	75 636	42 622		139 350
Crédits de vieillissement	20 100	259 800			279 900
Financements à court terme	22 286				22 286
Concours bancaires	26 909				26 909
Autres dettes financières	3 550		79		3 629
Fonds de participation	-				-
Comptes courants d'associés	279				279
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	144 216	430 436	102 701		677 353
* dont contrats de location (IFRS 16)		3 242	7 523	8 649	19 414

Endettement financier net K€	Note annexe	12/2023	12/2022
Emprunts et dettes bancaires (non courant)	22	533 137	558 220
Emprunts et concours bancaires (courant)	22	144 216	98 806
Endettement du groupe		677 353	657 026
Comptes courants d'associés débiteurs	19	-5 388	-2 363
Actifs et Passifs financiers courants	29	-	-
Trésorerie	20	-15 859	-8 522
Endettement financier net		656 106	646 141

Le groupe renouvelle régulièrement ses crédits de vieillissement.



Trésorerie nette	Note annexe	12/2023	12/2022
Concours bancaires	22	-26 909	-27 472
Trésorerie	20	15 859	8 522
Trésorerie nette		-11 050	-18 950

Pour information, les financements à court terme de type crédits de trésorerie ont été reclassés et n'apparaissent plus dans la trésorerie nette.

Risque d'exigibilité

Plusieurs emprunts souscrits par le groupe Vranken-Pommery Monopole sont assortis de clauses pouvant déclencher une exigibilité anticipée, en fonction du respect de ratios financiers calculés au niveau consolidé vérifiés lors de chaque clôture annuelle.

Emprunts obligataires :

Le Groupe a cherché au cours de ses dernières émissions obligataires à harmoniser progressivement l'ensemble de ses covenants financiers afin d'en faciliter la gestion et le suivi, mais aussi et surtout de respecter l'égalité de traitement entre les différents souscripteurs, qu'ils soient investisseurs institutionnels ou particuliers.

L'ensemble des emprunts obligataires du groupe sont aujourd'hui soumis aux ratios suivants :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés \leq 80%
- Et Fonds Propres Redressés > Montant Défini ou 90% des Fonds Propres Redressés de l'année n-1

Le Montant Défini a été déterminé en fonction des différentes émissions obligataires de la manière suivante :

- Emprunt obligataire de 50.000 K€ 276.600 K€
- Emprunt obligataire de 145.000 K€ 279.200 K€

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Fonds Propres Redressés : Fonds propres consolidés déduction faite des réserves liées aux instruments de couverture et de toute variation dans la rubrique « Impôts Différés Passifs » du bilan des comptes de l'exercice précédent pour autant que et dans la mesure où cette variation résulte d'une augmentation, postérieurement à la date du Prospectus, de l'impôt des sociétés sur les plus-values à réaliser à l'occasion de la vente d'actifs ;

- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks.

Au 31 décembre 2023, ces ratios étaient tous respectés.

Le 15 décembre 2021, le groupe a mis en place un emprunt obligataire de 60.000 K Euros.

Cet emprunt obligataire est soumis au ratio suivant :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés \leq 80%

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.
- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks.

Au 31 décembre 2023, ce ratio était respecté.

Emprunts bancaires :

Concernant les emprunts bancaires, un crédit de vieillissement pour un montant total de 10.000 K€ fait l'objet d'un covenant pouvant déclencher l'exigibilité en cas de non-respect. Ainsi, la valeur telle que reprise dans les comptes du groupe des stocks de vins et/ou autres actifs immobilisés laissés libres de garantie doit avoir une valeur équivalente à trois fois le Crédit.

Ce ratio était respecté au 31 décembre 2023.

Un crédit de vieillissement d'un montant de 10.000 K€ est assorti de deux covenants financiers dont le non- respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée. Il s'agit des ratios suivants :

- R1 : Fonds Propres / Total Bilan > 20%
- R2 : Dette Financière Nette / Actifs Consolidés < 80%

Au 31 décembre 2023, ces deux ratios étaient respectés.

Pour le reste de l'endettement, il n'y a pas de covenants particuliers susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée, en dehors de ceux figurant habituellement dans les contrats de prêts, tels que :

- défaut de paiement à bonne date des échéances,
- cessation ou cession de tout ou partie significative de l'activité.

Par ailleurs, toute référence faite à un niveau de gearing dans certains emprunts oblige le Groupe à prendre toutes les mesures pour se maintenir dans le ratio convenu et, le cas échéant, le rétablir.

Risque de taux

L'endettement du groupe au 31 décembre 2023 est composé à 51% d'emprunts et dettes à taux fixes. Les emprunts et dettes à taux variable sont indexés principalement sur l'Euribor 1 mois. Le groupe utilise, dans sa gestion du risque de taux d'intérêts, les instruments financiers tels que SWAP et COLLAR en fonction de la situation et des perspectives du marché des taux d'intérêts.

La moyenne des Euribor 1 mois constatée en 2023 s'élève à 3,24 % (source Banque de France).

Les contrats actifs et non actifs au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

En k€	12/2023	12/2022
COLLAR	-	-
SWAP	-	67
Total	-	67

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne dispose plus de couverture de son endettement financier à taux variable, constitué presque exclusivement de ses crédits de vieillissement.

Risque de Change

Il n'existe plus de couverture de change au 31 décembre 2023.

La part du chiffre d'affaires de l'année 2023 réalisée en devises est de 9,3 %.

Dans la gestion du risque de change, le Groupe utilise des instruments financiers fermes de type ventes à terme.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe d'une variation de 5 % du cours des devises après prise en compte des couvertures serait de 1 725 K€. Cet impact reste théorique car le Groupe rappelle qu'en cas de variation d'une devise, sa politique tarifaire serait revue pour prendre en compte cette variation et la répercuter sur ses distributeurs.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2023
ACTIFS :				
Titres de participation non consolidés	3	715		715
Autres actifs financiers non courants			5 442	5 442
Autres immobilisations financières			1 605	1 605
Créances clients			66 969	66 969
Comptes courant d'exploitation et autres créances			27 738	27 738
Actifs financiers courants	2	-		-
Trésorerie			15 859	15 859
Total des actifs financiers		715	117 613	118 328

* La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2023
PASSIFS :				
Dettes financières courantes et non courantes			677 353	677 353
Autres passifs non courants			-	-
Dettes fournisseurs			120 109	120 109
Dettes fiscales			14 151	14 151
Autres passifs courants			24 984	24 984
Passifs financiers courants	2	-		-
Total des passifs financiers		-	836 597	836 597

* La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.

Le groupe n'a pas identifié d'ajustements au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2022 et 2023. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Le groupe utilise la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur (voir note 5.10 des Principes comptables et méthodes d'évaluation). Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les dérivés de change (cf. note 29), qui rentrent dans la catégorie 2 de la norme IFRS 13 (données observables directement à partir des informations de taux communiquées par les établissements financiers). Les variations de juste valeur ont été constatées en résultat pour la part non efficace (cf. note 10), la part efficace étant quant à elle constatée dans les capitaux propres.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les Créances clients. Elles sont constatées uniquement en résultat.

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

Evolution des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Actifs financiers	Passifs financiers	Flux sans incidences sur la trésorerie
Début de période	705	-	
Variation de la Juste valeur par résultat	11	-	-11
Variation de la Juste valeur par les capitaux propres	-	-	-
Autres mouvements	-1		
Fin de période	715	-	

Décomptabilisation des actifs financiers et passifs financiers

Le groupe a décomptabilisé sur l'exercice :

- les créances et les dettes de TVA sur opérations réciproques pour un montant de 7.938 K€ compte tenu de la convention de consolidation TVA existante au sein du groupe ;
- les créances cédées (Note 18) lorsqu'elles répondent aux critères décrits en note 5.12 des Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 23. Provisions pour retraites et avantages au personnel

En K€	Note annexe	12/2023	12/2022
Début de période		8 940	11 811
Réévaluation en autres éléments du résultat global		-424	-3 312
Charges & Produits opérationnels du compte de résultat	4	-181	99
Charges & Produits financiers du compte de résultat	10	243	93
Autres variations		88	249
Fin de période		8 666	8 940

Par ailleurs, le taux d'actualisation est passé de 2,90% à 3,20%.

Analyse de la situation financière :

En K€	12/2023	12/2022
Engagement brut	8 731	9 003
Actifs de couverture	-65	-63
Provision comptable	8 666	8 940
Indemnités de fin de carrière	3 883	3 840
Couverture des frais médicaux	4 546	4 849
Médailles du travail	237	251

Analyse des charges des régimes :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2023	12/2022
Coût des services rendus	245	124	-	369	382
Prestations versées	-394	-135	-21	-550	-283
Composante opérationnelle de la charge	-149	-11	-21	-181	99
Composante financière de la charge	97	139	7	243	93
TOTAL	-52	128	-14	62	192

Ecarts actuariels générés pour la période sur les régimes postérieurs à l'emploi :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2023	12/2022
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	3	2	-	5	7
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	-17	-246	-	-263	-3 303
Ecarts d'expérience	20	-186	-	-166	-16
TOTAL des réévaluation en autres éléments du résultat global	6	-430	-	-424	-3 312

L'ensemble des avantages au personnel a fait l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant au 31 décembre 2023.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer les taux de référence retenus. L'évolution des taux de +/- 0,25 % est décrite ci-dessous :

Test de sensibilité en %	12/2023	+ 0,25 %			- 0,25 %		
		Dettes actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation	Dettes actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation
Taux d'actualisation		-3,27%	-4,17%	4,18%	3,46%	4,47%	-4,52%
Taux de revalorisation des salaires		0,97%	2,00%	1,00%	-0,94%	-1,92%	-0,97%
Taux de revalorisation des frais médicaux		2,49%	2,64%	2,57%	-2,34%	-2,42%	-2,41%

Note 24. Impôts différés

En K€	12/2023	12/2022
	ID	Retraité (*)
Impôts différés actifs	299	648
Impôts différés passifs	-71 119	-68 427
Impôts différés nets	-70 820	-67 779

Détail des impôts différés :	12/2023	12/2022 Retraité (*)
En K€	ID	ID
Déficits reportables	2 572	2 760
Décalage temporaire	-1 100	-1 239
Actifs immobilisés	-71 364	-67 884
Actifs Biologiques	-3 827	-3 979
Instruments financiers	-	-
Engagements envers le Personnel	2 061	2 151
Eliminations des marges en stocks	3 596	3 278
Contrats de Locations	-763	-888
Charges à étaler & Divers	-1 995	-1 978
Impôts différés nets	-70 820	-67 779

En K€	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Début de période	-67 779	-55 136
Variation par le résultat	900	-2 416
Variation par les capitaux propres	-4 091	-10 424
Ecarts de conversion	150	197
Fin de période	-70 820	-67 779

(*) A la clôture de l'exercice 2023, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2019 à 2022. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. L'impact sur les impôts différés passifs au 1^{er} janvier 2022 est une baisse de -1,5 million d'euros (même incidence au 31 décembre 2022). Cet impôt différé est rattaché à la nature « Eliminations des marges en stocks ».

Note 25. Fournisseurs & comptes rattachés

En K€	12/2023	12/2022
Fournisseurs & comptes rattachés	120 109	122 178
Total	120 109	122 178

Les fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance de moins d'un an.

Note 26. Provisions pour risques & charges

En K€	12/2023	12/2022
Début de période	243	75
Dotations	31	168
Reprises	-	-
Autres	7	-
Fin de période	281	243
Soit : Risques de change & Couverture de taux		
Risques s/ Créances courantes	281	243

Note 27. Dettes d'impôts

En K€	12/2023	12/2022
Dettes fiscales	14 151	11 895
Total	14 151	11 895

Les dettes d'impôts sont à échéance de moins d'un an.

Note 28. Autres passifs courants

En K€	12/2023	12/2022
Avances et acomptes reçus	15 934	13 486
Dettes sociales	7 826	7 696
Divers	1 224	1 414
Autres dettes	9 050	9 110
Produits constatés d'avance	424	460
Comptes de régularisation	424	460
Total	25 408	23 056

Les autres passifs courants sont à échéance de moins d'un an.

Risques prud'homaux

Les passifs constatés en la matière sont déterminés sur la base des sommes réclamées et en fonction du caractère probable des coûts associés et sont inscrits en dettes sociales.

Note 29. Actifs et passifs financiers courants

En K€	12/2023	12/2022
Actifs financiers courants	0	0
Passifs financiers courants	0	0
Total	0	0

En K€	12/2023	12/2022
Début de période	0	-5
Variation par le résultat	0	0
Variation par les capitaux propres	-	5
Fin de période	0	0

Il n'existe plus de couverture de change et de taux au 31 décembre 2023.

Note 30. Engagements hors bilan

Engagements financiers donnés en K€	12/2023	12/2022
Avals & cautions	91	122
Locations simples	-	-
Intérêts sur emprunts non échus	40 439	50 140
Total Engagements financiers donnés	40 530	50 262

Dettes garanties par sûretés réelles données en K€	12/2023	12/2022
Dettes garanties par sûretés réelles (stock de vins de champagne)	309 450	291 790
Dettes garanties par sûretés réelles (immobilisations incorporelles)	-	-
Dettes garanties par sûretés réelles (autres actifs)	17 586	19 057
Total Dettes garanties par sûretés réelles	327 036	310 847

Engagements financiers reçus en K€	12/2023	12/2022
Avals & cautions	5 244	5 284
Garantie de l'Etat dans le cadre des PGE	10 659	21 096
Total Engagements financiers reçus	15 903	26 380

Garantie de l'Etat dans le cadre des PGE

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, le groupe a eu recours au Prêt Garanti par l'Etat (PGE) à concurrence de 24 M€. La garantie de l'Etat est accordée aux banques à hauteur de 90% du montant emprunté, soit 10,7 M€ au 31 décembre 2023.



Engagements réciproques

- Engagements en matière d'approvisionnement

Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins.

Ces engagements portent sur des surfaces : dès lors le caractère aléatoire de la vendange tant au niveau de rendement en appellation que des prix ne permet pas d'en donner une estimation fiable.

- Vins bloqués

Ces engagements portent sur des hectolitres de vins de champagne constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives. Leur valeur sera fixée à la date où ces vins feront l'objet d'une décision de déblocage.

L'estimation actuelle de la valeur des vins bloqués nous paraît difficile à mettre en œuvre de façon raisonnable compte tenu de l'ignorance de cette date.

Nous ne connaissons ni le prix de la dernière vendange avant le déblocage, ni la négociation qui permettra de les valoriser.

Note 31. Secteurs Opérationnels

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Activité en K€	12/2023	%	12/2022	%
Champagne et autres	310 981	92%	308 627	92%
Vins des Sables et de Provence	27 414	8%	25 832	8%
Total	338 395	100%	334 459	100%

Répartition du Résultat Opérationnel Courant consolidé par Activité en K€	12/2023	%	12/2022	%
Champagne et autres	40 421	104%	30 775	89%
Vins des Sables et de Provence	-1 424	-4%	3 802	11%
Total	38 997	100%	34 577	100%

Répartition des Immobilisations Incorporelles nettes par Activité en K€	12/2023	12/2022
Champagne et autres	96 559	97 276
Vins des Sables et de Provence	1 389	1 513
Total	97 948	98 789

Répartition des Immobilisations Corporelles nettes par Activité en K€	12/2023	12/2022
Champagne et autres	235 046	229 221
Vins des Sables et de Provence	201 382	185 227
Total	436 428	414 448

Répartition des Immobilisations Financières nettes par Activité en K€	12/2023	12/2022
Champagne et autres	7 597	7 314
Vins des Sables et de Provence	165	168
Total	7 762	7 482

Répartition des Stocks par Activité en K€	12/2023	12/2022 Retraité (*)
Champagne et autres	630 979	615 182
Vins des Sables et de Provence	23 905	24 621
Total	654 884	639 803

(*) Voir note 1.3

Répartition des Investissements par Activité en K€	12/2023	12/2022
Champagne et autres	10 850	12 285
Vins des Sables et de Provence	10 741	7 574
Total	21 591	19 859

Note 32. Parties liées

Conformément à l'IAS 24, les informations relatives aux parties liées sont détaillées ci-après :

- Les relations entre les parties liées sont regroupées en 3 catégories :
 - ✓ le Groupe Compagnie Vranken, principal actionnaire de Vranken-Pommery Monopole,
 - ✓ les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
 - ✓ les administrateurs ou actionnaires, dirigeants, personnes physiques.

Toute transaction fait l'objet de facturation.

- Nature des flux :
 - ✓ Matières premières et Produits en cours : Raisins, moûts, vins clairs, bouteilles sur lattes
 - ✓ Produits finis : Champagne, Porto, Vins Listel, Autres vins et spiritueux
 - ✓ Prestations : Viticoles, vinicoles, industrielles, administratives, loyers, redevances, courtage et ducroire
 - ✓ Produits et charges financiers : Intérêts comptes courants
 - ✓ Rémunérations versées : Contrats de travail, mandats, avantages en nature, jetons de présence
- Composition des parties liées :
 - ✓ Sociétés du Groupe Compagnie Vranken, contrôlant la société Vranken-Pommery Monopole
 - ✓ Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence
 - ✓ Administrateurs, actionnaires et membres de la famille proche, directement ou indirectement au travers de sociétés.

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Concernant les opérations avec la société A l'auberge Franc Comtoise SAS et la SAS VPHV, les sommes présentées correspondent uniquement aux opérations réalisées à partir de la mise en équivalence de ces sociétés.

En K€	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires - Produits finis	45	39
Chiffre d'affaires - Prestations	-	5
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	220	154
Produits financiers	199	27
Produits de cession d'immobilisations	2	6
Autres achats, prestations et commissions	3 839	3 297
Charges de personnel et rémunérations versées	52	55
Compte courant d'associé créditeur	212	282
Passifs non courants	22	22
Passifs courants	1 634	1 640
Comptes courants d'associés débiteurs	5 366	2 342
Actifs courants	344	310

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec le Groupe Compagnie Vranken

En K€	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires - Produits finis (y compris vente vendange)	16 004	13 888
Chiffre d'affaires - Prestations	-	3 831
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	1 757	2 758
Autres produits	811	25
Produits sur cessions d'immobilisations	785	-
Achats de matières premières, produits en cours et finis	34 167	31 363
Prestations de holding animatrice	3 704	3 156
Locations immobilières	288	249
Autres achats, prestations et commissions	332	166
Charges de personnel et rémunérations versées	2	-
Charges de redevances de marques	91	155
Charges financières	524	396
Comptes courants d'associé créditeurs	43	-
Passifs liés aux contrats de location	5 013	5 578
Autres passifs non courants	78	74
Autres passifs courants	11 520	10 525
Comptes courants d'associés débiteurs	21	21
Actifs non courants	246	230
Actifs courants	31 865	25 482

A noter parmi les actifs courants, une créance d'une valeur nominale de 12 M€ hors taxes de Vranken-Pommery Production envers la société Henry Vasnier (correspondant aux factures du 31 décembre 2023 et antérieures). Cette créance portant intérêt a été convertie le 15 avril 2024 en créance obligataire. Son remboursement est garanti par une caution de Compagnie Vranken.

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec des personnes physiques, administrateurs ou actionnaires directement ou indirectement

En K€	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires - Produits finis	55	56
Chiffre d'affaires - Prestations	393	56
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	100	13
Produits sur cessions d'immobilisations	-	517
Autres achats, prestations et commissions	692	542
Charges de personnel et rémunérations versées *	2 242	2 067
Charges de redevances de marques	55	54
Charges financières	2	-
Passif courant	327	397
Compte courant d'associé créditeur	26	9
Actif courant	397	244

(*) *Aucun des mandataires sociaux des sociétés du Groupe ne bénéficie de clauses parachute, ni de clauses de complément de retraite, au titre de leur mandat social, en dehors des clauses du droit du travail et des conventions collectives pour ceux d'entre eux qui bénéficient par ailleurs d'un contrat de travail. Les rémunérations des dirigeants ne sont composées que d'avantages court terme.*

En dépit de liens commerciaux avec certaines sociétés du Groupe Compagnie Vranken, aucune de celles-ci n'est intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Vranken-Pommery Monopole, étant donné que ces entités relèvent de services autonomes distincts, réalisent des opérations à des conditions de marché et que le Groupe Compagnie Vranken établit des comptes consolidés.

Note 33. Evénement post-clôture

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice 2023.

Note 34. Chiffres clés de la société mère (en K€)

Compte de résultat	12/2023	12/2022
Chiffre d'affaires	337 755	340 307
Résultat d'Exploitation	3 250	3 741
Résultat Courant	3 755	3 786
Résultat Net	3 096	4 044

Bilan	12/2023	12/2022
Capital social	134 056	134 056
Capitaux propres	286 209	290 219
Emprunts obligataires (y compris intérêts courus)	147 682	147 682
Dettes financières auprès des établissements de crédit	44 545	44 428
Actif immobilisé	378 473	382 345
Total Bilan	625 782	650 270